

## Publication des dix plus hautes rémunérations

Aux termes de l'article L.716-1 du code général de la fonction publique, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

SIREN	Dénomination employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros*	Nombres de femmes bénéficiaires	Nombres d'hommes	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
244400438	GRAND LIEU COMMUNAUTÉ	2024	542 887,24 €	7	3	120	

\* Les rémunérations brutes cumulée des 10 meilleures rémunérations, non redressées, du taux d'emploi ou de la durée d'emploi des agents, incluant les rémunérations principales (traitement de base, NBI, primes, supplément familial, astreintes, ...). Seuls les remboursements de frais sont exclus.